



# COMMUNIQUÉ

## L'ETE S'ANNONCE SOUS LE SIGNE DE L'EPREUVE ET NUL NE SAURAIT DEROGER A CETTE VERITE SANS COMMETTRE UN MANQUEMENT GRAVE AU DEVOIR D'INFORMATION

### La saison des feux d'espaces naturels : une réalité implacable

La saison des feux d'espaces naturels a d'ores et déjà commencé, et il faut avoir le courage de le dire : elle a pris de l'avance sur toutes les prévisions antérieures. Nul ne saurait prétendre que cette précocité est le fruit du hasard. Elle est le miroir direct d'une trajectoire climatique qui ne cesse de s'aggraver.

Le terrain, lui, ne ment pas. Ce qui se dessinait timidement en 2022 se confirme avec une ampleur sans précédent : des feux d'espaces naturels de grande ampleur frappent aujourd'hui des territoires habituellement épargnés l'Allier, l'Indre et tant d'autres régions que l'on croyait à l'abri de ce fléau. Depuis la fin du printemps, plus de 7 000 départs de feu ont été recensés et l'on rappellera avec force que les centres opérationnels de zone enjoignent à signaler tout départ de feu, quelle que soit la superficie touchée. La sécheresse persistante aggrave la situation de manière dramatique : les feux de cultures d'une intensité autrefois exceptionnelle se multiplient au-delà de toute norme habituelle, aggravant des pertes économiques qui frappent déjà de plein fouet un secteur agricole aux abois.

### Feux de forêt et experts des plateaux télévisés : la confusion des genres

L'occasion, il est vrai, fait le larron. Chaque été, certains s'empressent de gravir les marches des plateaux télévisés pour y dispenser leur savoir se drapant sans vergogne dans le costume de l'expert en feux d'espaces naturels. La vérité, pourtant, s'impose d'elle-même : les conseils diffusés s'adressent aux citoyens ordinaires, à l'habitant prudent ; mais ni le pyromane, ni l'imprudent qui choisit de jeter son mégot par la fenêtre de son véhicule ne figurent par définition dans cette catégorie. Tant que l'on ne s'attaquera pas à la racine du problème l'imprudence délibérée, la malveillance avérée, les discours les plus éloquentes ne demeureront que des pansements sur une jambe de bois.

### Le pacte capacitaire ou l'art de répondre à côté du problème

Il convient de rappeler les faits dans leur rigueur : à la suite des feux de Gironde en 2022, le gouvernement, sommé par la circonstance et par l'exigence de l'opinion publique, a mis en œuvre le pacte capacitaire. Ce dispositif avait pour ambition affichée d'équiper les Services d'Incendie et de Secours (SIS) de matériels de lutte contre les feux d'espaces naturels véritablement performants. Soit. Mais il faut avoir le courage d'un constat brutal : ce pacte a paradoxalement constitué une aubaine sans précédent pour les équipementiers, qui n'ont pas manqué d'en profiter pour réévaluer leurs tarifs à la hausse, au détriment des finances publiques et de l'efficacité attendue. De plus, à l'été 2026 il manque comptablement plus de 300 véhicules pour répondre aux besoins matériels sur le terrain.



05 57 15 24 18



6 rue Paul Éluard  
33600 PESSAC



contact@snspp-pats.fr



Ce dispositif avait été calibré sur la base des caractéristiques connues en 2022 sans que quiconque daigne anticiper les évolutions climatiques alors pleinement prévisibles. Cette approche, aussi mal inspirée que gravement insuffisante, n'aurait jamais dû se substituer à une réflexion d'envergure sur l'évolution de la réponse opérationnelle à l'échelle nationale.

C'est là tout le drame : on a préféré la réponse parcellaire et ponctuelle à la vision d'ensemble. Le pays s'est contenté d'un palliatif là où il aurait fallu une stratégie.

L'indemnité de mobilité opérationnelle : un mécanisme qui pénalise ceux qu'il prétend servir. « L'I.M.O » n'est, à bien y regarder, rien d'autre que la contrepartie du temps de travail des effectifs SPP. Chaque fois qu'elle est mobilisée, le plus fréquemment pour des missions de renfort nos SIS se trouvent dans l'obligation de consentir à une perte sèche de ce temps précieux, qui fait déjà défaut avec une acuité déconcertante sur le second semestre de chaque année. Ce mécanisme, largement insuffisant au regard des besoins réels du terrain, est un obstacle de plus à une gestion efficace des ressources humaines opérationnelles. Il est impératif et urgent de réformer ce dispositif inadapté.

### **Les sapeurs-pompiers volontaires : une ressource en péril**

Nos sapeurs-pompiers volontaires, bien qu'ils demeurent près de 200 000 sur le papier, affichent une disponibilité en recul constant, réalité que chacun observe au quotidien sur le terrain de nos activités opérationnelles. Cette érosion progressive est un signal d'alarme que les décideurs ne peuvent plus se permettre d'ignorer. Il est dès lors absolument indispensable de revoir, sur l'ensemble des territoires, les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels et non de s'arc-bouter, avec une obstination aussi incompréhensible que néfaste, sur un système en fin de vie que nul n'a le courage de réformer. Le temps des atermoiements est révolu.

### **Aux décideurs : le temps de la lucidité**

Mesdames, Messieurs les élus, vous avez le droit et c'est là la substance même de la démocratie de mener la politique qui est la vôtre. Mais ce droit s'accompagne d'un devoir que nulle ambition ne saurait effacer : celui d'être transparents vis-à-vis de vos administrés. La confiance publique ne se décrète pas ; elle se construit dans la vérité, la rigueur et la capacité à regarder en face les failles de nos dispositifs. C'est à cette condition seule que vous pourrez prétendre à la crédibilité que vos fonctions vous imposent.



05 57 15 24 18



6 rue Paul Éluard  
33600 PESSAC



contact@snspp-pats.fr